



**PRÉFET  
DES ARDENNES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

## EXPLOITATION D'UN CENTRE DE RÉCUPÉRATION DE DÉCHETS DE MÉTAUX DANGEREUX ET NON DANGEREUX SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SIGNY-LE-PETIT

Par arrêté préfectoral n°2024-268 du 15 mai 2024 est prescrite l'ouverture d'une consultation du public sur la demande d'enregistrement présentée par la société Dewez SARL – 4 bis rue des Grèves - 08380 Signy-le-Petit en vue d'exploiter un centre de récupération de déchets de métaux dangereux et non dangereux, à l'adresse « rue des Grèves » sur le territoire de la commune de Signy-le-Petit (08380) au titre de la rubrique 2712-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

La consultation du public se déroulera **du lundi 10 juin 2024 au lundi 08 juillet 2024 inclus**.

Cette procédure d'enregistrement s'apparente, dans sa forme, à une « enquête publique allégée » se déroulant sans commissaire enquêteur.

Le préfet des Ardennes est l'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement, cette décision peut être assortie de prescriptions particulières.

Le dossier sera accessible au public en mairie de Signy-le-Petit – 1 place de l'église – 08380 Signy-le-Petit, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00, le mercredi de 9h00 à 12h00.

Le dossier est également consultable sur le site internet des services de l'État dans les Ardennes à l'adresse suivante : [www.ardennes.gouv.fr](http://www.ardennes.gouv.fr) / onglet : Politique publique / rubrique : Environnement / article : Les enquêtes publiques / sous-article : Pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Les observations sur le projet devront être consignées sur le registre déposé en mairie de Signy-le-Petit ou adressées par écrit à la Préfecture des Ardennes, qui les annexera au registre, à l'adresse suivante :

Préfecture des Ardennes  
DCAT/ bureau des procédures environnementales  
1 place de la Préfecture  
BP 60002  
08005 Charleville-Mézières.

Des observations peuvent également être adressées par courriel à l'adresse : [pref-icpe-ae@ardennes.gouv.fr](mailto:pref-icpe-ae@ardennes.gouv.fr)

Charleville-Mézières, le 15 mai 2024

le préfet,  
pour le préfet et par délégation,  
le secrétaire général,



Joël DUBREUIL